



**Procès-verbal de la trente-huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration
tenue le mardi 9 juin 2020, 13 h 30 à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay**

PRÉSENCES :

- ↳ Tremblay, Bruno Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↳ Dubuc, Richard Beauharnois, administrateur siège n° 2
- ↳ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↳ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : Éthier, Joëlle Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Guindon, Emie Directrice générale adjointe de la Régie
Gendron, Martin Ville de Châteauguay

2020-287 ATTENDU QUE l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc appuyé par monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil administratif soit ouverte à huis clos
(diffusion vidéo accessible sur le site web de la Régie).

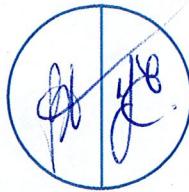
1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2020-288 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 37^e procès-verbal, assemblée ordinaire;
4. Dépôt du rapport annuel 2019 de la directrice générale de la Régie;
5. Emprunt #3 par obligations au montant de 6 875 000 \$;
 - 5.1. Résolution de concordance;
 - 5.2. Adjudication à la plus basse soumission;



-
- 6. Nomination d'un cabinet d'audit pour les États-financiers 2019-2020-2021;
 - 7. Diffusion vidéo des assemblées publiques de la Régie;
 - 8. Grille tarifaire des plateaux et des activités du sportplex et du Complexe aquatique pour l'année 2020-2021;
 - 9. Saison estivale 2020;
 - 10. État de la situation financière de la Régie en lien avec la crise COVID-19;
 - 11. Prochaine assemblée;
 - 12. Varia;
 - 13. Période de questions;
 - 14. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRES ASSEMBLÉE;

2020-292 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 37^e assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 14 avril 2020.

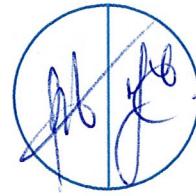
tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA RÉGIE;

La directrice générale, madame Joëlle Ethier, dépose son rapport annuel 2019 de la première année d'opérations. Il est disponible, pour consultation, sur le site internet pour consultation au : www.beauchateau.ca.

Certaines statistiques financières y seront intégrées dès que l'équipe de la ville de Châteauguay, qui chapeaute les écritures comptables de la Régie dans son logiciel municipal (PG), les transmettra à madame Ethier.



5. EMPRUNT #3 PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 875 000\$;

5.1. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT 2020-289 À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 875 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JUIN 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 875 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-007	6 875 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. BEAUHARNOIS
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8

8. Que les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière. La Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2016-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ.



5.2. ADJUDICATION À LA PLUS BASSE SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 6 875 000\$

2020-290

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	9 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 juin 2020
Montant :	6 875 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2016-007, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 juin 2020, au montant de 6 875 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



1 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

229 000 \$	0,80000 %	2021
232 000 \$	0,95000 %	2022
236 000 \$	1,10000 %	2023
239 000 \$	1,20000 %	2024
5 939 000 \$	1,35000 %	2025

Prix : 98,17338

Coût réel : 1,74016 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

229 000 \$	0,80000 %	2021
232 000 \$	1,00000 %	2022
236 000 \$	1,10000 %	2023
239 000 \$	1,20000 %	2024
5 939 000 \$	1,35000 %	2025

Prix : 98,00000

Coût réel : 1,78031 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

229 000 \$	1,00000 %	2021
232 000 \$	1,05000 %	2022
236 000 \$	1,15000 %	2023
239 000 \$	1,35000 %	2024
5 939 000 \$	1,50000 %	2025

Prix : 98,57900

Coût réel : 1,79690 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé par monsieur Barry Doyle et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE l'émission d'obligations au montant de 6 875 000 \$ de la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ.

6. NOMINATION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LES ÉTATS-FINANCIERS 2019-2020-2021;

2020-291

Attendu le désir de la Régie de trouver un cabinet d'audit externe pour ses états-financiers des trois prochaines années, soit : 2019 - 2020 – 2021;

Attendu les offres de service reçues de **LGG CPA inc., Deloitte et Goudreau Poirier** dans le cadre d'un appel d'offre;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) de permettre à madame Joelle Ethier, directrice générale, de signer l'offre de service de la firme Goudreau Poirier, le plus bas soumissionnaire pour les exercices financiers 2019-2020-2021, au coût maximum de 7200.00\$ /an pour les trois prochaines années.

ADOPTÉ.



7. DIFFUSION VIDÉO DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE LA RÉGIE;

2020-293

Attendu l'offre de services professionnels soumise par la firme ARC-EN-CIEL pour la diffusion vidéo des assemblées publiques de la Régie au montant de 350 \$ / séance;

Attendu que cette firme permettrait de mettre sur le site web de la Régie l'enregistrement vidéo des assemblées publiques dans un délai de 3 jours ouvrables après chacun des tournages;

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité, d'autoriser madame Ethier à signer l'offre de services professionnels soumise par la firme ARC-EN-CIEL pour l'enregistrement vidéo de la séance d'aujourd'hui uniquement.

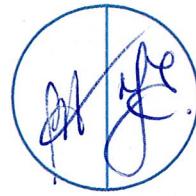
8. GRILLE TARIFAIRES DES PLATEAUX ET DES ACTIVITÉS DU SPORTPLEX ET DU COMPLEXE AQUATIQUE POUR L'ANNÉE 2020-2021;

2020-294

La directrice générale dépose la grille tarifaire des locations, les tarifs des activités offertes au Sportplex et au complexe aquatique ainsi que la liste des produits en vente ou en location pour la prochaine année d'opération, soit 2020 - 2021.

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que la grille tarifaire 2020-2021 des différents plateaux et locaux du Sportplex, telle que modifiée en vertu de la résolution numéro 2018-202 adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 octobre 2018, est de nouveau modifiée conformément à la nouvelle grille déposée et présentée en ce jour par madame Joëlle Éthier.

Il est également résolu d'adopter les tarifs des activités et des produits de vente ou de location offerts au Sportplex et au Complexe aquatique tels que déposés.



9. SAISON ESTIVALE SAISON 2020

9.1. LISTE DES EMPLOYÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE DU COMPLEXE AQUATIQUE 2020

2020-295

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche du personnel affecté aux opérations du Complexe aquatique extérieur de la Régie pour la saison 2020, à savoir :

NOM DU CANDIDAT	AGE	RÔLE 1	SALAIRE 1	RÔLE 2	SALAIRE 2
Eve Raimondini	20	Accueil	14,50 \$	-	-
Maite Primeau Verreault	16	Accueil	14,50 \$	Entretien	14,50 \$
Karel Mahiet	16	Assistant sauveteur (CB)	13,10 \$	-	-
Liam Mahiet	14	Assistant sauveteur (CB)	13,10 \$	-	-
Marie-Mai Gallant	17	Assistant sauveteur (CB)	13,10 \$	-	-
Sophia Métivier	15	Assistant sauveteur (CB)	13,10 \$	-	-
Cédric Bourbonnais	24	Chef - Opération	18,40 \$	-	-
Anthony Gratton	21	Chef - Sauvetage	16,10 \$	-	-
Judith Bourbonnais	20	Chef - Sauvetage	17,00 \$	-	-
Morgane Sheppard	20	Chef - Sauvetage	16,10 \$	Sauveteur	15,70 \$
Claudia André	19	Chef- Accueil	17,00 \$	-	-
Thomas Dignard	16	Entretien	14,50 \$	-	-
Ariane Dignard	16	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Derrah Grégoire	18	Sauveteur	15,70 \$	-	-
Maude Leblanc	20	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Maxime Prévost	16	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Noémie Lacoste	17	Sauveteur	15,70 \$	-	-
Sara-Maudé Gervais	16	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Laurence Safar	26	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Catherine Boileau	18	Sauveteur	15,70 \$	-	-
Raluca Sgaverdea	18	Sauveteur	14,80 \$	-	-
Rose Bellemare	18	Sauveteur	15,70 \$	-	-

Il est également résolu d'autoriser la Directrice Générale, madame Joëlle Ethier, à signer le contrat de travail de ces employés conformément aux conditions de travail convenues avec le conseil.

9.2. GUIDE DE REPRISE DES ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 EN CONTEXTE DE PANDÉMIE;

2020-296

La directrice générale dépose le guide de réouverture du **Complexe aquatique** extérieur pour la saison estivale 2020.

Dans un contexte pandémique particulier, la saison se déroulera selon des directives précises imposées par la santé publique du Québec et des ajustements à l'offre de service seront apportés pour la saison 2020, tel que mentionné dans le guide.



Quant au Sportplex, durant la saison estivale 2020, il offrira des matinées sportives aux citoyens de 9 h 00 à 11 h 30, durant 8 semaines dès le 6 juillet (Baseball, soccer et 7-Sports) pour accueillir les jeunes de 6 à 9 ans inclusivement.

De plus, l'Académie du Royaume sera locataire pour la période estivale durant 8 semaines de 9 h 00 à 16 h 30 pour son offre de camp de jour.

Un guide de réouverture pour le Sportplex sera déposé prochainement.

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyée de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de convenir que la saison estivale 2020 s'adaptera aux directives gouvernementales, tant au Sportplex qu'au Complexe aquatique extérieur, que l'offre de service et ses tarifs seront adaptés à la situation.

10. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE EN LIEN AVEC LA CRISE DU COVID-19

La Directrice générale, Madame Ethier présente le bilan financier de la Régie face à la fermeture du Sportplex en période de crise sanitaire (COVID-19). Les pertes financières enregistrées du 13 mars au 21 juin inclusivement sont de 228 952.68\$ et les économies enregistrées pour la même période sont de 111 076.66\$.

11. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 11 août 2020, à 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2020-296 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de clore la séance. La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé, il est 14h15.

Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration

Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière